



2613117579

Concours / Examen : ATTACHE  
Session : 2024 Voie : INTERNE  
Spécialité : GSSS  
Épreuve : RAPPORT

**CONSIGNES**

- / Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en MAJUSCULES (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)
- / Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif sur la copie
- / Numéroté chaque page (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre
- / Rédiger votre copie avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction
- / Ne joindre aucun brouillon

Commune d'Admiville  
Service Petite Enfance  
Chef de Service

Le 14 novembre 2024

Note à l'attention de Madame la Directrice  
Générale des Services

Références = - Code de l'Action Sociale et des  
Familles (CASF), articles L214-1 à L214-7-1  
- Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023

En 2021, seuls 56% des enfants de moins de 3 ans étaient gardés par l'un de leurs parents, contre 70% en 2002. Les modes de garde d'enfants constituent donc un enjeu majeur sur le territoire français. Une natalité restée forte par rapport à la moyenne et un emploi des femmes important viennent encore renforcer

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

ce besoin.

Les assistantes maternelles, qui accueillent les enfants à leur domicile, ne voient plus leur nombre augmenter, en particulier dans les zones urbaines, et seront bientôt concernées par de nombreux départs en retraite. Les parents ont également tendance à préférer les crèches, lieux d'accueil collectif, mais les places y sont nettement insuffisantes (déjà 30000 à 50000 places manquantes en 2013).

Située en territoire périurbain, la commune d'Admirville se trouve de plus en plus confrontée à cet enjeu du fait de l'installation de nombreuses familles sur son territoire. Cette situation constitue une formidable opportunité pour la ville de porter une politique ambitieuse et innovante en direction des plus jeunes de ses citoyens et ainsi dynamiser son territoire.

Dans un premier temps, nous redéfinirons le cadre, dans lequel s'inscrivent ces politiques et ses évolutions récentes permettant de faire face à d'importants enjeux. Dans un second temps, nous verrons comment une action, concertée avec différents acteurs, permettra à la commune de répondre aux besoins et d'innover.

## I. Les collectivités territoriales, acteurs majeurs des politiques de la petite enfance.

La réglementation des modes d'accueil de la petite enfance a été renforcée pour permettre aux collectivités d'être moteurs de leur développement<sup>(1)</sup> afin de répondre aux nouveaux enjeux de l'accueil de la petite enfance dans la ville<sup>(2)</sup>.

### A. Un cadre légal renforcé pour aider au développement des modes d'accueil.

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) définit les services aux familles en distinguant les modes d'accueil et les services de soutien à la parentalité. Parmi les modes d'accueil, les EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant) ou crèches, les assistantes maternelles, mais aussi les crèches privées et les employés à domicile.

La loi sur le plein emploi, du 18 décembre 2023, vise à instaurer un service public de la petite enfance. Les communes sont clairement identifiées comme chefs de file de cette politique avec, l'instauration, dans les communes de plus de 10000 habitants, d'un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Les communes sont donc appelées à coordonner l'action des différents acteurs du territoire en faveur de la petite enfance.

La loi de 2023 a également défini le rôle des personnels de l'accueil de la petite enfance. Elle pose également, pour les structures d'accueil, un objectif de facilitation de l'insertion sociale et professionnelle des parents, facilitant l'accueil d'enfants dont les parents sont en recherche d'emploi.

Le rôle du Président du Conseil Départemental a également été redéfini et renforcé en matière de délivrance des autorisations et de contrôle des EAJE. En effet, la santé, la sécurité et la qualité de l'accueil des tous petits doivent être une priorité.

B. Les enjeux liés à la petite enfance, une opportunité pour les territoires.

Une offre de modes d'accueil de qualité pour les enfants en bas âge est un facteur d'attractivité et de dynamisme pour un territoire. Les parents souhaitent souvent continuer à travailler tout en confiant leurs enfants pendant la journée. L'offre de modes de garde manque cependant souvent d'adaptation à certaines situations telles que les horaires atypiques.

Une structure d'accueil constitue également un vivier d'offres d'emploi dans de nombreux domaines, mais le recrutement de professionnels de la petite enfance compétents et formés peut relever de la mission impossible. Ce manque de personnel peut jouer fortement sur la qualité de l'accueil des enfants et générer des situations de maltraitance, même involontaire, en particulier chez les très petits enfants. La multiplication des acteurs du secteur privé demande aussi un contrôle approfondi pour garantir la qualité du service.

Les politiques de la petite enfance portent un enjeu essentiel de favorisation de la socialisation, de l'inclusion sociale des enfants et des adultes qui les entourent. Le rôle des structures d'accueil parents/enfants est essentiel dans ce domaine. On peut citer l'exemple des "Maisons vertes" créées selon les principes de Françoise Dolto, qui pratiquent un accueil des enfants avec un adulte accompagnant, gratuitement et sans inscription préalable.



2613117579

Concours / Examen : ATTACHE  
Session : 2024 Voie : INTERNE  
Spécialité : GSSS  
Épreuve : RAPPORT

**CONSIGNES**

- / Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en MAJUSCULES (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)
- / Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif sur la copie
- / Numéroté chaque page (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre
- / Rédiger votre copie avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction
- / Ne joindre aucun brouillon

Enfin la ville a pour mission de participer à l'épanouissement des enfants sur son territoire. Elle doit adapter tout l'espace public aux enfants, en repensant l'aménagement urbain. Cela a été fait dans plusieurs villes : piétonnisation de rues, interdiction de circulation devant les écoles aux heures de sortie, réaménagement des parcs et espaces verts, notamment pour fournir des jeux adaptés aux différents âges dans le même espace, facilitant ainsi la vie des parents de familles.

La réponse à ces enjeux nécessite une concertation et des actions à grande échelle.

II Une action concertée avec les différents acteurs du territoire.

La mise en place d'une politique publique de la petite enfance à Admiville nécessitera une concertation et un diagnostic à l'échelle du territoire (A)

5.18

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

avant d'envisager diverses actions en direction des familles(B).

A. Un diagnostic des besoins et des possibilités d'action en lien étroit avec nos partenaires.

Les départements sont également des acteurs essentiels de la politique de la petite enfance, de par leur rôle de contrôle des EAJE et d'agrément des assistantes maternelles. Le département met également en œuvre des comités départementaux de services aux familles. Les nouvelles responsabilités des communes en matière de petite enfance vont également faire l'objet de compensations financières par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

Il semble donc important de réunir un groupe projet que je me propose d'animer comme chef de projet, incluant des représentants du Département et de la CNAF. Un Comité de Pilotage devra inclure des élus de la Commune et du Département en charge de la petite enfance, un chef de service de la CNAF et vous-même en tant que directrice générale des services.

La première mission de ce groupe projet sera de réaliser, sur notre territoire, un diagnostic des actions existantes, des places en mode de garde mais aussi des besoins présents et à venir pour mieux inclure les enfants dans la vie de

notre ville.

Nous mettrons en place des groupes de travail transversaux, notamment avec les services de l'urbanisme, afin de ne négliger aucune piste. Cependant, le développement de modes de garde doit rester un des objectifs à atteindre.

### B. Une action globale au niveau de la commune en faveur des enfants

Les modes de garde restant une priorité, le comité de projet devra se mettre en lien avec les services foncier et financier afin d'étudier la possibilité de création de places de crèches. Les difficultés de recrutement de personnel constituent toute fois un frein important. Des actions pour une redynamisation du Relais Petite Enfance seront une aide pour mobiliser de nouvelles assistantes maternelles à l'image de ce qui est fait dans le Grand Chalon.

Nous pourrions nous inspirer d'actions menées dans d'autres territoires pour développer des structures innovantes telles que les espaces mobiles d'accueil et d'aveil mis en place par l'association "Intermédies Robinson", qui permettent de déplacer les professionnels au plus près des familles qui ont besoin de lien social.

Un plan de communication à destination des familles s'avère indispensable pour faire connaître les actions mises en place par la ville (flyer présentant tous les dispositifs, site internet, calendrier des événements). Un document unique de communication permet de montrer la cohérence des dispositifs, c'est ce que montre le dépliant présentant le dispositif "PAUSE", à Maison Ventoux.

Un travail sur l'urbanisme et l'aménagement de l'espace urbain permettra de rendre notre

ville facile à vivre pour les familles et les enfants.

Pour conclure, les enfants doivent être considérés comme des citoyens à part entière et notre ville doit œuvrer en ce sens en utilisant tous les moyens à sa disposition et en mobilisant ses partenaires.